

DANSE !

PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE À TRAVERS LES ÉCRITURES CHRÉOGRAPHIQUES
 A DESTINATION DES COLLÈGES DU DÉPARTEMENT (2 classes minimum par établissement -
 Priorité aux classes de 6^{ème} et 5^{ème})



© Pierre Planchenault

Le programme.....

1. Formation : 6h

Cette formation permettra aux enseignants de découvrir les intentions et les univers des artistes invités, en explorant la pratique artistique et la thématique du parcours, ainsi que de s'approprier l'espace ressources.

2. Espace ressources numériques

Accessible sur www.culturedordogne.fr

3. Ateliers de pratique chorégraphique : 6h

Ces ateliers avec un.e danseur. se ont pour objectif de s'immerger dans un espace d'expression et d'expérimentation à travers le mouvement. Ils encouragent également la mise en place d'un processus collectif qui passe par un vivre-ensemble, une écoute mutuelle et une participation active adaptée à chacun.

4. Journée découverte / En février

Sur le département

- "Uppercut", compagnie Révolution

Durée : 30 min

- « Bliss, épopée d'une création »,

Documentaire de Eric Elléna /

Production French Connection Films et

La Compagnie Révolution / France 2015

Durée : 90 minutes

Jeune chorégraphe autodidacte, Anthony Egéa décide de concrétiser son rêve : créer un spectacle mêlant hip hop et électro, avec l'ambition de monter d'un véritable corps de ballet hip hop. Ce sera *Bliss* pour lequel il sélectionne dix jeunes danseurs de 18 à 32 ans, issus de milieux culturels très différents, qui

n'ont jamais dansé ensemble. Le film suit la création du spectacle, de la sélection des danseurs à la première audition, aux répétitions menées dans toute la France, à la première angoissante le jour J.

Le calendrier.....

Mai à juin 2023

Présentation du parcours aux établissements et inscription via ADAGE

Juillet 2023

Demande de partenariat financier effectuée par l'Agence culturelle auprès de la DRAC

Octobre 2023

Préparation de l'accueil du parcours

Novembre 2023

Formation des enseignants

Novembre – Décembre - Janvier 2024

Ateliers de pratique

3^{ème} semaine de février 2024

Journées découvertes organisées sur le département

Espace ressources

Des outils accessibles sur le site de l'Agence culturelle pour découvrir le domaine du spectacle vivant et explorer les thématiques de la proposition artistique.

Artiste complice : CIE RÉVOLUTION - ANTHONY EGÉA

Initialement imaginée sous la forme d'un collectif de jeunes artistes où les influences de chacun se croisent et se nourrissent mutuellement, la compagnie Révolution porte aujourd'hui les projets du chorégraphe Anthony Egéa.

De ses origines, la compagnie conserve la recherche d'un décloisonnement du champ chorégraphe et l'écriture d'une danse hip-hop libérée de ses clichés. Ses propositions artistiques explorent des sujets de société, comme la place de la femme dans le hip hop, le métissage des esthétiques, des cultures ou encore des arts.

Au-delà de la création artistique, la compagnie met aussi sur pied la première formation professionnelle pour des interprètes hip hop en France.

www.cie-revolution.com

Le Spectacle UPPERCUT

Dans un espace délimité, une sorte de ring métallique à 360°, trois ballerines urbanisent leurs gestuelles et s'affrontent symboliquement.

Fières d'affirmer des identités plurielles, elles s'amuse de leurs possibilités percussives, combatives ou sensuelles. Anthony Egéa écrit ici une chorégraphie de combat, puissante, alliant haute technicité et personnalités fortes.

Participation financière.....

Sont à la charge des établissements :

- les repas des intervenants lors des ateliers,

- les frais de transport et de restauration de la journée découverte.

Contact

Anne Pouteau

a.pouteau@culturedordogne.fr
 05 53 06 40 38 | 07 72 32 08 97

Agence culturelle départementale
 Dordogne-Périgord

Espace culturel François Mitterrand
 2, place Hoche 24000 Périgueux

Le dispositif

PARCOURS DEPARTEMENTAL / SPRING

Ce dispositif s'inscrit dans une démarche de **découverte de la création contemporaine** pour vivre de nouvelles expériences, s'ouvrir au monde et nourrir son esprit critique.

Dans un souci d'équité territoriale, il s'appuie sur :

- la diversité des expressions contemporaines de la danse et de la musique, du théâtre, des arts numériques ou sonores

- la mise en relation d'une équipe artistique et des jeunes habitants du département par la découverte d'œuvres, la pratique et l'échange

- de nombreux partenaires locaux, professionnels ou bénévoles, qui portent une activité régulière et de proximité en direction de la jeunesse.



Un partenariat Conseil départemental Dordogne-Périgord, Education Nationale (DSDEN 24 et DAAC du Rectorat de Bordeaux), DRAC Nouvelle-Aquitaine

Les acteurs

Rôle de l'Agence culturelle

- Pilotage du dispositif
- Elaboration et mise en œuvre des parcours en concertation avec l'Education Nationale
- Portage administratif et financier : contractualisation avec les artistes, les écoles et les établissements scolaires, demande de financement auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine
- Evaluation du dispositif avec les partenaires institutionnels (Conseil Départemental – Direction de l'Education, DRAC Nouvelle-Aquitaine, Education Nationale)

Rôle des établissements scolaires

- Inscription dans les délais et participation impérative à l'ensemble du parcours
- Création des conditions optimales d'accueil au sein de l'établissement (organisationnelles, matérielles et techniques)
- Financement du déplacement des élèves
- Evaluation du parcours

Outil essentiel de démocratisation culturelle, **l'éducation artistique et culturelle** s'adresse aux jeunes dans le cadre scolaire ou sur le temps de loisir.

Fondée sur trois axes principaux que sont la connaissance des œuvres, la pratique artistique et la mobilisation des savoirs, elle contribue à l'ouverture, à l'épanouissement de l'enfant ou de l'adolescent, tout en aiguisant sa sensibilité et son sens critique.

L'éducation artistique et culturelle favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques. Elle joue un rôle décisif dans la lutte des inégalités en favorisant un égal accès à tous les jeunes à l'art et à la culture dans le respect de la liberté et des initiatives des acteurs concernés. Elle contribue à la réussite et à l'épanouissement des jeunes.

Depuis sa création, l'Agence culturelle départementale s'est engagée avec la DRAC Nouvelle-Aquitaine et l'Education Nationale dans le développement de parcours d'éducation artistique et culturelle construits dans les disciplines de la danse, du théâtre, des arts visuels, de la musique et de la culture occitane.

CHARTRE POUR l'éducation artistique et culturelle

1

L'éducation artistique et culturelle **doit être accessible à tous**, et en particulier aux jeunes au sein des établissements d'enseignement, de la maternelle à l'université.

2

L'éducation artistique et culturelle associe **la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances.**

3

L'éducation artistique et culturelle vise l'acquisition d'une culture partagée, riche et diversifiée dans ses formes patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, et dans ses dimensions nationales et internationales. C'est une **éducation à l'art.**

4

L'éducation artistique et culturelle contribue à la formation et à l'émancipation de la personne et du citoyen, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique. C'est aussi une **éducation par l'art.**

5

L'éducation artistique et culturelle prend en compte **tous les temps de vie des jeunes**, dans le cadre d'un parcours cohérent impliquant leur **environnement familial et amical.**

6

L'éducation artistique et culturelle permet aux jeunes de **donner du sens à leurs expériences et de mieux appréhender le monde contemporain.**

7

L'égal accès de tous les jeunes à l'éducation artistique et culturelle repose sur **l'engagement mutuel entre différents partenaires**: communauté éducative et monde culturel, secteur associatif et société civile, Etat et collectivités territoriales.

8

L'éducation artistique et culturelle relève d'une **dynamique de projets associant ces partenaires** (conception, évaluation, mise en œuvre).

9

L'éducation artistique et culturelle nécessite une **formation des différents acteurs** favorisant leur connaissance mutuelle, l'acquisition et le partage de références communes.

10

Le développement de l'éducation artistique et culturelle doit faire l'objet de **travaux de recherche et d'évaluation** permettant de cerner l'impact des actions, d'en améliorer la qualité et d'encourager les démarches innovantes.